**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 69 (1998)

Heft: 4

Artikel: Relations entre banques et PME : le "délit de petite taille"

Autor: Chenaux, Jean-Philippe

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824421

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS



par Jean-Philippe Chenaux, secrétaire et journaliste au Centre patronal, Lausanne.

Souvenez-vous : c'était il y a deux ans. En cette année 1996, un rapport de la BNS sur les banques suisses révèle que l'ensemble des banques établies dans ce pays ont perdu, provisionné ou amorti 56,5 milliards de francs sur leurs crédits toutes catégories confondues - entre 1990 et 1995. En cette même année 1996, le Centre patronal vaudois, sous le titre un brin provocateur «Les banques ne prêtent-elles qu'aux riches ?», consacre un numéro de sa revue thématique Etudes & Enquêtes à ce qu'on appelle alors le « blues des PME». La décartellisation du marché bancaire suisse a sonné le glas de la «solidarité en matière de taux». Les banques commencent à pratiquer une politique de taux différenciés pour les crédits commerciaux en fonction du profil de risque de l'entreprise, de son volume d'affaires ou de l'intensité de ses relations avec elles, ainsi que de sa capacité à se financer sur le marché international des capitaux (concurrence oblige!). L'appartenance à une branche ou à une région semble aussi influencer le profil de risque.

A la politique de l'arrosoir pratiquée dans les années 80 succède celle du comptegouttes, estiment d'aucuns. Les premières critiques fusent de l'Arc jurassien. M. Jean-Philippe Kernen, avocatnotaire à La Chaux-de-Fonds et animateur de l'Association industrielle et patronale de cette ville, exhorte les PME à ne plus compter sur les banques. Il déclare

Relations entre banques et PME

# Le «délit de petite taille »

La dégradation de la situation financière des PME suisses, qui s'exprime par une diminution de la marge d'autofinancement, coïncide avec un fort resser-rement du crédit bancaire. Une étude de Prognos chiffre ce «credit squeeze» à 7,4 milliards de francs pour les deux dernières années. Toutes les PME n'en meurent pas, mais 80'000 d'entre elles (28 %) ont vu leurs limites de crédit réduites ou supprimées. Gare à une discrimination de la PME qui serait fondée sur l'appartenance à une branche ou à une région, la faiblesse de la taille ou une moindre capacité à se défendre, et non à payer les intérêts sur le capital emprunté!

disposer de nombreux exemples prouvant un très fort raidissement de la part des grandes banques dans la région. Certaines banques, assure-t-il, sont allées jusqu'à dénoncer des crédits octroyés à des PME qui n'avaient jamais manqué à leurs obligations, simplement parce que, soi-disant, la branche dans laquelle elles étaient actives était en perte de vitesse.

# Rating de branche : 16 % au Crédit Suisse

Un rating de branche ? Les principaux instituts bancaires se récrient : «chaque branche recèle des perles et des chardons ; même dans une branche en crise (l'immobilier, les garages, l'hôtellerierestauration), on trouve des perles qui n'ont pas à craindre un resserrement du crédit !». Le Crédit Suisse admet pourtant volontiers que, «dans le cadre des opportunités et des risques, les banques ont contribué à déterminer les flux de crédit afférents aux divers secteurs de l'économie» (Economic Briefings No 7, juillet 1998, p. 4). Pour tout octroi de crédit, cette grande banque estime à 16 % (soit un sixième) l'impact du secteur ou de la branche dans l'attribution d'une note à une entreprise. Les 84 autres pour-cent se répartissent entre facteurs quantitatifs et qualitatifs.

## Qualité de la localisation : l'indicateur ne s'use que si l'on s'en sert...

Ce même Crédit Suisse a mis au point un outil pour l'analyse du potentiel de croissance des régions à long terme qu'il a baptisé «indicateur de la qualité de la localisation». Prenant en compte le niveau d'éducation, le taux d'imposition des personnes morales et celui des personnes physiques, le réseau routier et ferroviaire, cet indicateur place le Jura, le Valais et Fribourg en moins bonne position que les autres cantons de Suisse romande ou ceux du... Triangle d'or. Officiellement, cet outil n'est qu'un «instrument d'information» à disposition des conseillers en crédit dans les régions. Malgré toutes les dénégations entendues jusqu'ici, on peut cependant



éric et chantal bægli 2762 roches tél. 032 493 11 80 fax 032 493 62 27 fermé le lundi dès 15 h et le mardi

## LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

tenir pour assuré que l'entreprise active dans une région mal notée en terme de croissance à long terme risque bien d'être pénalisée du seul fait de son appartenance à ladite région.

# Deux premiers sondages révélateurs

Quelques enquêtes par sondage vont permettre de mieux cerner l'ampleur du malaise. En avril 1996, le professeur André Bender (HEC, Genève) présente au Forum de l'entreprise les résultats d'une enquête réalisée auprès de 650 entreprises de Suisse romande. Des 120 réponses obtenues (18 %), il ressort que plus de 40 % des PME ne sont pas satisfaites, ou ne sont que moyennement satisfaites des relations entretenues avec les banques et les divers conseillers financiers. Cette insatisfaction à l'égard des bailleurs de fonds est due principalement aux garanties exigées par les banques en matière de prêts. Le deuxième fait mis en évidence par l'enquête est que le taux d'endettement augmente avec la taille de l'entreprise, situation attribuée aux difficultés des petites entreprises à obtenir du financement par emprunts.

Une deuxième enquête, réalisée par l'équipe du professeur Bender en 1997, confirme les résultats de la précédente en les amplifiant :

- endettement élevé des PME,
- grandes difficultés pour financer la croissance,
- exigences de sûretés de plus en plus importantes pour garantir les emprunts bancaires,
- insatisfaction très marquée de la part des plus petites entreprises envers les services offerts par les banques,



- réduction des limites de crédit,
- absence totale de recours au capitalrisque (ou plus précisément au capitalcréation).

Sur les 330 chefs d'entreprise (11,5 %) qui ont répondu à ce questionnaire envoyé à 2'600 PME des cantons romands, 32 % se déclarent insatisfaits de l'accueil que leur ont réservé les banques.

# La preuve par Prognos

Réalisée l'été dernier pour le compte de l'OFDE en collaboration avec l'USAM, l'étude de Prognos a ceci d'intéressant qu'elle se fonde sur les données recueillies auprès de 5'000 entreprises (15 %) de neuf cantons, dont ceux de Vaud, de Fribourg et du Jura. Après pondération par région linguistique, par branche et par catégorie de taille, elle donne des résultats qui peuvent être considérés comme largement représentatifs pour toute la Suisse.

Dans l'épineux débat banques-PME, les premières font volontiers valoir les 180 milliards de francs de crédits accordés aux secondes. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'ampleur de l'endettement hypothécaire: 81 % de ces crédits sont des crédits hypothécaires, alors même que 40 % seulement des entreprises possèdent des immeubles. Ce chiffre de 81 % ne donne pas vraiment l'image de banques qui courent l'aventure de la

libre entreprise et de l'innovation technologique, même si une partie de ces crédits a dû financer des activités opérationnelles.

Sur les quelque 27 milliards (15 %) qui reviennent à des crédits d'exploitation, les grandes banques en octroient 57 % et les banques cantonales 31 %. Cela signifie que, depuis la mégafusion UBS-SBS, trois banques seulement (l'UBS, le CS et une banque cantonale) détiennent désormais environ 90 % du marché des prêts aux PME dans la plupart des cantons. Dans quelques cantons, la banque cantonale conserve une position dominante. C'est le cas de Vaud (60 %), mais aussi de Genève (55 %), où d'aucuns craignent de voir l'établissement cantonal octroyer dans deux ans 80 % de tous les crédits aux PME si les deux grandes banques continuent de se retirer du marché. On observe toutefois un retour en force du CS sur le marché hypothécaire.

Le «credit squeeze», ou resserrement du crédit bancaire aux PME, se chiffre à 7,4 milliards de francs de crédits d'exploitation résiliés au cours des deux dernières années. Pour 28 % des PME (80'000), les limites de crédit ont été réduites ou purement et simplement supprimées. Ce sont essentiellement les grandes banques qui ont manié le couperet. Ainsi, ceux qu'on a entendu protester ne constituaient pas un quarteron de ronchons : on se trouve bien en présence d'un phénomène de masse, qui a pu avoir de fâcheuses répercussions pour plus d'un tiers de la clientèle PME des grandes banques.



### LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Payant un lourd tribut à la récession des années 90, les PME souffrent d'une insuffisance manifeste de fonds propres. Pour un tiers d'entre elles (et même 42 % en Suisse romande), l'autofinancement est inférieur à 20 %; 44'000 PME (15 %) sont menacées dans leur existence même. Comme elles occupent 130'000 personnes, on peut en inférer qu'il s'agit de petites entreprises, ou même de microentreprises (cafés, etc.). Ce chiffre de 44'000 candidats à l'assainissement est moins catastrophique que ce à quoi on s'attendait compte tenu des dégâts causés dans des secteurs comme la construction, les garages, l'hôtellerie ou la restauration.

L'étude de Prognos fournit aussi de précieuses indications sur la fixation du prix du crédit. Ainsi, les écarts de taux entre les PME les mieux classées et les cas à problèmes sont plus importants chez les grandes banques (8 %) que chez les banques cantonales (1,5 à 2 %). Pour un crédit d'exploitation en compte courant, les taux les plus élevés sont payés par les clients des banques cantonales (5,94 %) et des grandes banques (5,89 %) alors que les plus avantageux sont le fait des banques régionales (5,47 %) et de Raiffeisen (5,15 %). Ce que d'aucuns pressentaient se confirme : la diminution des taux sur le marché des capitaux, de l'ordre d'un demi-pour-cent au moins ces deux dernières années, n'a été que partiellement répercutée par les banques. Le taux d'intérêt a augmenté pour une PME sur dix (celle où le risque a été considéré comme plus élevé qu'auparavant) ; il n'a été réduit que pour 20 % de toutes les PME. Autrement dit, même des PME saines paient les erreurs des banques de ces dernières années.

Circonstance aggravante, les grandes entreprises obtiennent généralement une meilleure notation que les petites sociétés, et donc un meilleur prix ajusté au risque: 5,82 %, en moyenne, pour un chiffre d'affaires de moins d'un million de francs, contre 5,59 % pour un chiffre de plus de dix millions.

Dans «Les banques ne prêtent-elles qu'aux riches ?» (1996), nous avons déjà montré que l'écart était encore plus important lorsque l'entreprise dispose d'un accès au marché international des capitaux et peut, de ce fait, faire jouer la concurrence et obtenir les conditions du



Dessin d'Olivier Delacrétaz, Lausanne

«LIBOR plus marge». Voici, par exemple, les taux du LIBOR en francs suisses le 27 novembre 1998 :

> 3 mois 1,65 % 6 mois 1,70 % 12 mois 1,75 % 2 ans 2,0850 % 5 ans 2,6150 %.

Une avance à terme fixe (ATF) facturée au LIBOR plus une marge de 0,75 % revient donc entre 2,5 et 3,3 % selon l'échéance. Il est certes illogique de financer une usine amortissable en vingt ans avec une avance à terme fixe à trois ou six mois. En revanche, on ne voit pas pourquoi les banques refuseraient d'accorder aux PME des ATF à un, deux ou cinq ans au prix de l'euro-marché assorti d'une marge raisonnable. Ces avances sont des opérations à taux fixe,

non sujettes à des hausses. Elles sont hélas rarement accordées pour des montants inférieurs à un million de francs. C'est là que la PME se voit discriminée du seul fait de sa taille et non de sa capacité à payer ses intérêts sur le capital emprunté.

# Améliorer la visibilité du marché

Comment conclure, sinon en appelant de ses voeux une meilleure information de la part des banques en matière de crédit. Il ne suffit pas qu'elles se déclarent prêtes à intensifier le dialogue avec les PME. Il faut qu'elles contribuent à améliorer la visibilité du marché des crédits. Les données globales sur ce marché, distillées au compte-gouttes dans les rapports annuels des grandes banques, doivent être complétées par des données sur les flux effectifs comparables d'année en année : répartition géographique des crédits et parts de marché cantonales ou régionales, segmentation de la clientèle, avec distinction entre crédits à des particuliers (professions libérales, etc.), à des PME et à des collectivités publiques, ventilation des crédits aux PME par branches d'activité. Les entrepreneurs veulent aussi savoir ce qu'ils doivent faire pour améliorer leur note et bénéficier des conditions de l'euro-marché.

Par ailleurs, la titrisation de créances, la mise à disposition de capital-création ou développement, le coaching de financement des PME et la Bourse PME créée à Bâle sous l'égide de l'USAM sont autant de pistes qui méritent notre attention.

